

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE220

présenté par

M. Goldberg, rapporteur et Mme Linkenheld, rapporteure

-----

### ARTICLE 46 OCTIES

I. A l'alinéa 1, substituer aux mots :

« chapitre V »

les mots :

« chapitre IV ».

II. En conséquence, à l'alinéa 2, procéder à la même substitution.

III. En conséquence, à l'alinéa 4, substituer à la référence :

« L. 635-1 »

la référence :

« L. 634-1 ».

IV. En conséquence, aux alinéas 8 et 10, substituer à la référence :

« L. 635-2 »

la référence :

« L. 634-2 ».

V. En conséquence, à l'alinéa 9, substituer à la référence :

« L. 635-3 »

la référence :

« L. 634-3 ».

VI. En conséquence, à l'alinéa 15, substituer à la référence :

« L. 635-4 »

la référence :

« L. 634-4 ».

VII. En conséquence, à l'alinéa 16, substituer à la référence :

« L. 635-5 »

la référence :

« L. 634-5 ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.